

## LES TARIFS 2020 AU SEMESTRE (2 factures / an)

Grille collecte C2 (2 collectes des ordures ménagères par semaine) pour 6 mois

Type de foyer	1 pers / T1	2 pers / T2	3 pers / T3	4 pers / T4 et +
Abonnement	67,5 €	67,5 €	67,5 €	67,5 €
Part variable	20,5 €	37 €	49 €	57 €
<b>Total à régler</b>	<b>88 €</b>	<b>104,5 €</b>	<b>116,5 €</b>	<b>124,5 €</b>

Grille collecte C1 (1 collecte des ordures ménagères par semaine) pour 6 mois

Type de foyer	1 pers / T1	2 pers / T2	3 pers / T3	4 pers / T4 et +
Abonnement	60 €	60 €	60 €	60 €
Part variable	20,5 €	37 €	49 €	57 €
<b>Total à régler</b>	<b>80,5 €</b>	<b>97 €</b>	<b>109 €</b>	<b>117 €</b>

Grille collecte en point de regroupement pour 6 mois

Type de foyer	1 pers / T1	2 pers / T2	3 pers / T3	4 pers / T4 et +
Abonnement	40,5 €	40,5 €	40,5 €	40,5 €
Part variable	20,5 €	37 €	49 €	57 €
<b>Total à régler</b>	<b>61 €</b>	<b>77,5 €</b>	<b>89,5 €</b>	<b>97,5 €</b>

*Pour les résidences secondaires, le tarif correspond à celui de la ligne 2 pers / T2. \**

Pour les modalités de facturation, le règlement est consultable sur [legrandcharolais.fr/ordures-menageres](http://legrandcharolais.fr/ordures-menageres) ou sur simple demande par écrit auprès de la communauté de communes.

### Comment régler ma facture ?

Facturation en 2 fois (juillet/août et décembre/janvier)

- Paiement en ligne sur PayFIP (anciennement TIPI) par carte bancaire ou prélèvement unique
- Par chèque au Centre d'Encaissement  
59885 LILLE CEDEX 9
- Par prélèvement trimestriel à partir de 2021 sur demande auprès du service environnement du Grand Charolais



Communauté de communes Le Grand Charolais

32 rue Louis Desrichard 71600 PARAY-LE-MONIAL - Tél. 09 71 16 95 92

Service environnement/ordures ménagères : [environnement@legrandcharolais.fr](mailto:environnement@legrandcharolais.fr)

[www.legrandcharolais.fr](http://www.legrandcharolais.fr) / «Le Grand Charolais»



# ORDURES MENAGERES

## COMPRENDRE MA FACTURE



# POURQUOI l'harmonisation du mode de financement des Ordures Ménagères ?



Suite à la fusion des 3 Communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » a été transférée à la Communauté de communes le Grand Charolais. 50% du territoire finançait la gestion des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM = paiement en fonction de la taille de l'habitation) et 50% par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM = paiement en fonction du nombre de personnes par foyer). Règlementairement, Le Grand Charolais avait l'obligation de mettre en place un mode unique de financement à l'échelle du territoire. **Le Conseil Communautaire du 27 septembre 2018 a donc décidé de retenir la REOM, basée sur le service rendu, pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020.** Ainsi, à compter de 2020, les propriétaires qui payaient la TEOM n'auront plus à l'acquitter courant septembre/octobre avec leurs taxes locales, mais ils paieront désormais la REOM. Les services de collecte et l'accès aux déchetteries restent inchangés.

## Mode d'emploi : comprendre ma nouvelle facture

**Emetteur de la créance**  
COM COM LE GRAND CHAROLAIS  
32 RUE LOUIS DESRICHARD  
71800 PARAY LE MONIAL  
Téléphone : 09.71.16.95.95

**Collectivité en charge des ordures ménagères et de la facturation**

**AVIS DES SOMMES A PAYER = Facture**

Centre des Finances Publiques  
TRESORERIE PARAY LE MONIAL  
1 RUE PIERRE LATHUILIERE  
HOTEL DES FINANCES  
71800 PARAY LE MONIAL

**Coordonnées du destinataire de la facture**

MME L  
4 RUE SAINT  
71430 PALINGES

Madame, Monsieur,  
En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1817-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Budget	Exercice	N°bordereau	N°titre	N°Facture
31802	2020	24	169	1

Adresse de paiement par Internet :  
Identifiant collectivité :  
Référence :

**Infos à indiquer pour le paiement en ligne**

Date d'émission du titre de recette : 2020-05-27

Objet	Prix unitaire	Qté. 1	Qté. 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Abonnement 2 Collectes/sem - 2020-01-01 - 2020-06-30	135,00	0,5		67,50	0,00	67,50
Part variable 1 pers. - 2020-01-01 - 2020-06-30	41,00	0,5		20,50	0,00	20,50
<b>Total</b>						
				Montant HT		88,00
				Montant TVA		0,00
				Montant TTC		88,00

**Total à régler**

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :  
- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées au verso ;  
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.  
Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.  
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'autorité

Talon de paiement / TIP SEPA  
Centre d'encaissement :  
CENTRE D'ENCAISSEMENT  
59885 LILLE CEDEX 9  
Emetteur :  
ICS :  
RUM : TIPSEPA 0710643180200000169  
n°émetteur = 850  
Lignes optiques : 000002318  
850033000159 9210000000169000001071

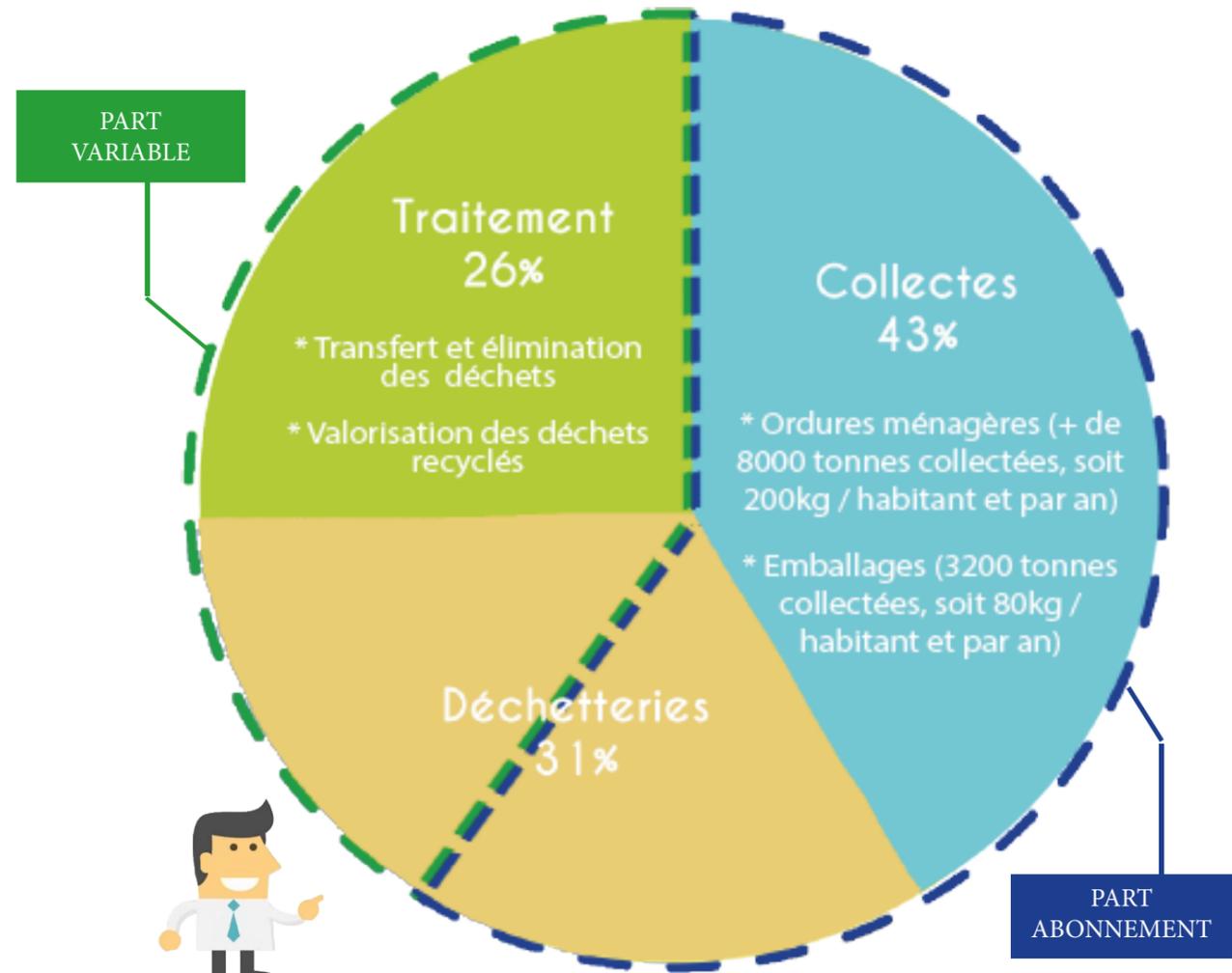
**Talon à joindre pour le règlement par chèque à adresser au Centre d'Encaissement de Lille**

**Part abonnement :** tarif selon le niveau de service en collecte des Ordures Ménagères (1 collecte/semaine, 2 collectes/semaine ou en point de regroupement).

**Part variable :** tarif selon le nombre de personnes vivant dans le foyer.

Retrouvez au verso les tarifs qui vous correspondent !

## Que finance la redevance ?



## A savoir

Budget déchets ménagers : 5 millions d'€ pour 40 000 habitants, soit 125€ par habitant.



## Accès à l'ensemble des déchetteries intercommunales

Digoin / Palinges / Plateforme déchets verts  
Bon Vin (Paray-le-Monial) / Paray-le-Monial /  
Saint-Bonnet-de-Joux / Vendennes-les-Charolles

7 700 tonnes déposées chaque année aux déchetteries intercommunales